



COMMUNE DE BANYULS-sur-MER

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 14 avril 2025 à 18h00

Délibération n° 034/avri/2025**Camping Municipal La Pinède - Approbation du budget rattaché 2025**

L'an 2025, le 14 avril à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de Banyuls-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Michel SOLÉ, Maire.

Présents : Jean-Michel SOLÉ, Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE, Olivier CAPELL, Sandrine COUSSANES, Marie-José GRASA, Olivier LACAZE, Josette MONTÉ, Maria Joséfa DIAZ, Gérard PETYT, Annabel BASIL, Didier BURGKAM, Renée SALVAT, Catherine ADELL, Aurore VALENZUELA, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ, Fabrice VIGINIER,

Absents excusés ayant donné procuration : Guy VINOI pouvoir à Anne MAURAN, Guillaume BLAVETTE pouvoir à Marie-Clémentine HERRE, Evelyne CANOVAS pouvoir à Catherine ADELL, Alexandre ORTIZ--BODIOU pouvoir à Olivier CAPELL, Ghislaine BALLESTE pouvoir à Jean-Michel SOLÉ,

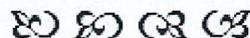
Absents : Stéphan BOADA, Cédric CASTELLAR.

Effectif : 27

Quorum : 14

Présents : 20 ; Absents excusés ayant donné procuration : 5 ; Absents : 2

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de **Marie-José GRASA**, secrétaire de séance.



Vu le Code du tourisme et notamment son article L. 133-8 ;

Vu la délibération n° 2025-009 du 11 mars 2025, du comité de direction de l'EPIC Office du Tourisme, approuvant le compte de gestion et le compte administratif 2024 du budget rattaché Camping municipal La Pinède ;

Vu la délibération n° 2025-011 du 11 mars 2025, du comité de direction de l'EPIC Office du Tourisme, approuvant le Budget primitif 2025 du budget rattaché Camping municipal La Pinède ;

Vu l'avis favorable de la Commission n°5 du 26 mars 2025 ;

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Considérant que le budget et les comptes de l'Office du Tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ;
 Considérant que le budget du Camping municipal est rattaché à l'EPIC Office du Tourisme ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le budget rattaché de l'EPIC Camping municipal La Pinède, arrêté par le comité de direction par délibération susvisée, s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	421 100,00 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	517 900,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 100,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	12 880,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits	48 000,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	115 020,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 117 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	1 062 000,00 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	48 000,00 €
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	482,45 €
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	4 317,55 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	2 200,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 117 000,00 €

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 16 – Capital des emprunts	64 500,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	16 500,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	307 400,00 €
Chapitre 23 – Travaux en cours	4 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	392 900,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

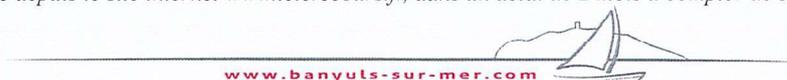
CHAPITRES	BP 2025
Chapitre 001 – Solde D'exécution N-1	17 880,00 €
Chapitre 16 - Emprunts	260 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	115 020,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	392 900,00 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : 21 ; contre : 4, Emmanuelle FRADET, Marc MARTI, Myriam NOGUES, Marie-Françoise SANCHEZ) :

- **d'approuver** le budget rattaché de l'EPIC Camping municipal La Pinède pour l'exercice 2025 (ci-annexé) qui s'équilibre en recettes et en dépenses, comme suit :

Section de fonctionnement :1 117 000,00 €
 Section d'investissement : 392 900,00 €

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télerecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.



- **de dire** que la présente délibération :
 - est transmise au représentant de l'Etat ;
 - est publiée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Marie-José GRASA



Le Maire
Jean-Michel SOLÉ



Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Montpellier par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr; dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.